



ANNEXE TECHNIQUE
AU DOCUMENT DESCRIPTIF DE CONSULTATION

Elaboration du Carnet des paysages

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le 17 avril 2025

La présente annexe technique comporte 9 pages

Table des matières

1.	Contexte du projet	2
1.1.	La révision de la Charte du Parc 2026-2041 et l'élaboration d'une stratégie paysagère.	2
1.2.	Le Carnet des paysages : faire la promotion de la stratégie paysagère auprès des habitants et des acteurs du territoire.....	3
2.	Missions et contenu de la prestation	4
2.1.	Animation-Coordination.....	4
2.2.	Illustrations.....	5
2.3.	Mise en page et écriture	6
3.	Compétences attendues	7
4.	Cession des droits de propriété intellectuelle pour la boîte à outils	8
5.	Calendrier prévisionnel et pilotage	8

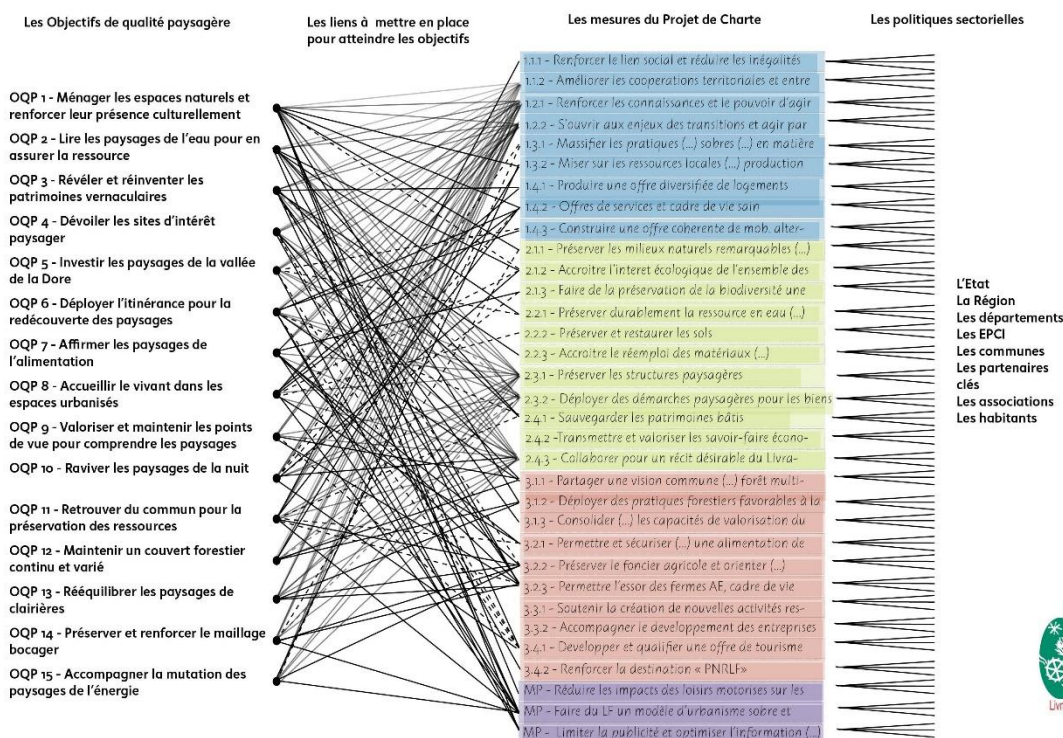
1. Contexte du projet

1.1. La révision de la Charte du Parc 2026-2041 et l'élaboration d'une stratégie paysagère.

Situé en Auvergne-Rhône-Alpes, le Livradois-Forez a été classé « Parc naturel régional » en 1986 dans l'objectif d'une redynamisation économique et de revitalisation démographique combinant qualité de vie, environnement et mise en valeur des richesses et des patrimoines locaux.

Afin de prétendre au renouvellement du classement « Parc naturel régional », la Charte 2011-2026 du Parc naturel régional Livradois-Forez fait actuellement l'objet d'une procédure de révision permettant d'élaborer un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041. Ce projet inclus **l'élaboration d'une stratégie paysagère** qui s'est construite à partir d'un diagnostics paysagers réalisé par l'agence de paysage Sonia Fontaine, d'ateliers de concertations multi partenariales et multithématiques lors de l'élaboration de la Charte. La stratégie paysagère se déploie par la définition des 12 unités paysagères, de 18 structures paysagères emblématiques à préserver et de 15 Objectifs de qualité paysagère. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont inscrits dans la Charte 2026-2041 sous forme de disposition ou sous disposition. Ces dernières sont des exemples de moyens, d'actions à mettre en place ou à valoriser pour atteindre les 15 Objectifs de qualité paysagère.

La stratégie paysagère de la Charte 2026-2041



La stratégie paysagère de la Charte 2026-2041

Le projet de Charte est disponible sur ce lien : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

1.2. Le Carnet des paysages : faire la promotion de la stratégie paysagère auprès des habitants et des acteurs du territoire

Ecrite dans la Charte du Parc (396 pages), la stratégie paysagère est peu lisible et surtout peu communicante. Or l'objectif de cette stratégie est de sensibiliser les habitants aux **spécificités** et **singularités** du territoire pour que chacun puisse mettre en place des actions de préservation, restauration ou tout simplement s'émerveiller et s'inspirer du Livradois-Forez. Il s'agit par exemple d'améliorer la connaissance sur le patrimoine architecturale (bois, pisé, pierre), écologique (réseaux de haies, arbres, isolés et arbres d'alignement) mais aussi d'améliorer la perception et l'importance des sites emblématiques du territoire tels que les Hautes-Chaumes du Forez.

Pour rendre cette stratégie plus lisible et susciter le désir et l'intérêt de l'ensemble des acteurs du territoire, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, porte un projet de « Carnet des paysages » illustré (dessins, croquis, schéma) et ludique. **Le Carnet des paysages est un récit positif du territoire en lien avec le dérèglement climatique.** Le ton doit mettre en avant l'humour, l'envie et le sensible.

Il ne s'agit pas ici de promouvoir une valorisation touristique du territoire, mais bien d'aborder la question du PAYSAGE, en particulier à travers le regard des habitants et des acteurs locaux. L'objectif est de susciter l'**émerveillement** et l'**appropriation** du paysage par l'illustration de ses **singularités**,

tout en sensibilisant et responsabilisant les acteurs autour des **spécificités paysagères**, notamment celles qui pourraient être menacées.

Ce Carnet pourra être sous forme de coffret comprenant :

- **1 livret « unité paysagère »** présentant les spécificités des 12 unités paysagères : les Bois Noirs, la vallée de la Durolle, les monts du Forez, la vallée de l'Ance, la plaine d'Ambert, les gorges de la Dore, la plaine entre Dore et Allier, le Bas-Livradois, le Haut-Livradois, les Contreforts du Livradois, le Billomois-Comté, les Plateaux du Haut-Velay granitique.
Il s'agira de présenter les spécificités de ces unités paysagères par les 18 structures paysagères.
- **1 lot de 15 posters-dépliants présentant les 15 objectifs de qualité paysagère :**
 - OQP 1 - Ménager les espaces naturels et renforcer leur présence culturellement
 - OQP 2 - Lire les paysages de l'eau pour en assurer la ressource
 - OQP 3 - Révéler et réinventer les patrimoines vernaculaires
 - OQP 4 - Dévoiler les sites d'intérêt paysager
 - OQP 5 - Investir les paysages de la vallée de la Dore
 - OQP 6 - Déployer l'itinérance pour la redécouverte des paysages
 - OQP 7 - Affirmer les paysages de l'alimentation
 - OQP 8 - Accueillir le vivant dans les espaces urbanisés
 - OQP 9 - Valoriser et maintenir les points de vue pour comprendre les paysages
 - OQP 10 - Raviver les paysages de la nuit
 - OQP 11 - Retrouver du commun pour la préservation des ressources
 - OQP 12 - Maintenir un couvert forestier continu et varié
 - OQP 13 - Rééquilibrer les paysages de clairières
 - OQP 14 - Préserver et renforcer le maillage bocager
 - OQP 15 - Accompagner la mutation des paysages de l'énergie

Le Carnet sera distribué aux 191 communes du Parc ainsi qu'au EPCI et partenaires du Parc (Maison du Tourisme, CAUE, ...). Les communes pourront afficher les posters-dépliants sur les murs de la mairie. La distribution du coffret est prévue pour l'évènement relatif à la mise en œuvre de la nouvelle Charte.

Déclinaison numérique :

Les dessins des OQP devront pouvoir être diffusés numériquement sur le site internet et réseaux sociaux du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et également des communes, EPCI et acteurs économiques désireux de promouvoir ce projet auprès des habitants. Les dessins seront à disposition des institutions sous forme de « boîte à outils » sur le site internet de la Maison du Parc, pour nourrir les outils de communications du territoire (publications, document d'urbanisme, site internet, signalétique...) et inspirer les porteurs de projet public et privé.

2. Missions et contenu de la prestation

2.1. Animation-Coordination

Pour assurer la réussite de ce projet, le Parc naturel régional Livradois-Forez insiste sur une **collaboration étroite et continue** entre le prestataire et l'équipe du Syndicat mixte, à chaque étape de

la conception (définition du contenu, style de dessin, mise en page, écriture...). Chaque étape fera l'objet d'une validation par le Parc.

Au lancement de la commande, une réunion permettra de définir les modalités d'échange et de suivi, ainsi que le planning opérationnel. La première réunion se tiendra en présentiel à la Maison du Parc. Les réunions suivantes pourront avoir lieu en visioconférence ou dans des lieux définis sur le territoire du Parc.

Le prestataire assurera l'animation et la coordination des échanges entre les parties prenantes, ainsi que la conception graphique, l'illustration et la mise en page et l'écriture du Carnet des Paysages, afin de garantir un document clair, **cohérent** et attractif, reflétant fidèlement les spécificités et enjeux du territoire.

Le prestataire accompagnera le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez pour l'animation d'au moins **2 ateliers de concertation avec l'équipe technique du Parc et les partenaires du syndicat mixte du Parc, dont les acteurs économiques**. Ces ateliers ont comme objectif de présenter, valider et adapter les informations des documents suivant :

- Livret « unité paysagère »
- Dépliant « Objectifs de qualité paysagère »

La préparation de ces ateliers sera réalisée en concertation avec le syndicat mixte, qui pourra également prendre en charge l'impression des supports nécessaires pour leur bon déroulement. (Impression couleurs, du A4 au A0)

La liste des partenaires à inviter ainsi que l'envoi des invitations relèvent de la responsabilité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

2.2. Illustrations

Le prestataire accompagnera le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez pour la création d'illustrations. Le style des illustrations souhaités est un style au ligne épurée, dessin au trait, comique et sensible pour exagérer les émotions des personnages, animaux et éléments naturels. Les dessins ne doivent pas se perdre dans des détails ou seulement si le détail apporte une information importante pour la compréhension de l'action ou du message à faire passer.

Préalablement à la conception un temps de travail spécifique sera organisé afin de déterminer la tonalité, l'esprit, les informations à apporter.

Afin de simplifier les modifications à apporter après les ateliers de concertation, les illustrations pourront être réalisées sur tablette numérique. Le Syndicat mixte du Parc se réserve le droit d'apporter des retouches dans la limite de 3 versions. **Pour garantir une cohérence de l'ensemble du Carnet, les couleurs et le style pourront être similaires aux illustrations en annexe.**

Les dessins ne doivent pas forcément représenter la réalité mais plutôt un état d'esprit du Livradois-Forez. Les illustrations doivent évoquer un récit révélant les spécificités du territoire, ses architectures, sa forêt hétéroclite, les émotions diverses et contradictoires... Cependant, les illustrations devront faire passer un message clair. Cet état d'esprit sera coconstruit avec le Syndicat Mixte du Parc.

La « boîte à outils » numérique reprendra certains dessins ou éléments de dessin pour être diffusé au monde entier.

- Livret « unité paysagère »

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez possède déjà des illustrations, notamment 24 blocs diagrammes pour les 12 unités paysagères et 12 illustrations aquarelles et 12 illustrations en noir et blanc, pouvant nourrir le Carnet des Paysages (en annexe). En fonction de la mise en page, des compléments de dessins pourront être apportés. Ces compléments peuvent concerner des dessins de personnages ou d'animaux.

Le Livret devra contenir une partie générale : « qu'est-ce que le paysage ? » expliquant ce qu'est une unité paysagère, une structure paysagère et avec une carte simplifiée des paysages du Livradois-Forez qui pourra être repris dans les dépliants des Objectifs de qualité paysagère.

- Dépliant « Objectifs de qualité paysagère »

Les dessins, sont des représentations des dispositions et sous-dispositions de la Charte, permettant d'atteindre les objectifs de qualité paysagère. Chaque objectif de qualité paysagère pourra avoir sa propre mise en page. **Le contenu des illustrations des dépliants se fera en concertation avec le syndicat mixte du Parc.**

Chaque dépliant doit avoir son propre univers correspondant à l'objectif de qualité paysagère (OQP) qu'il représente. Il pourra s'agir d'un dessin comprenant plusieurs éléments ou bien de plusieurs dessins (4 ou 5 dessins par OQP) avec une mise en page cohérente. Les éléments suivants devront être présents sur chaque dessin d'OQP :

- Les illustrations des 18 structures paysagères à préserver, contextualisées
- Des êtres humains de tout âge, genre et style vestimentaire (ou au contraire neutres), exprimant diverses émotions (rire, larmes, joie, tristesse...) et dans différentes postures et plus particulièrement dans des situations du quotidien (actifs, en mouvement, à vélo... ou contemplatifs)
- Des espèces animales et végétales emblématiques ou ordinaires présentes sur le territoire.
- Une carte simplifiée du Livradois-Forez (périmètre des 191 communes) devra figurer sur chaque dépliant. Cette carte indiquera des lieux et des périmètres afin de spatialiser les actions relatives aux objectifs. Ces informations seront fournies par le Syndicat mixte du Parc.
- Les dessins pourront illustrer plusieurs dépliants d'Objectifs de qualité paysagère. Par exemple, les dessins de « vallons confidentiels » pourront illustrer l'OQP 2 - Lire les paysages de l'eau pour en assurer la ressource et l'OQP 4 - Dévoiler les sites d'intérêt paysager.

- Coffret

Pour illustrer le coffret, les dessins déjà réalisés pour les unités paysagères, et les objectifs de qualité paysagère pourront être repris. Un dessin pourra être créé pour montrer la manière dont les bénéficiaires du projet peuvent utiliser le Carnet : comment utiliser les dépliants en poster, comment utiliser la boîte à outils numérique... Le contenu de ce dessin se fera en concertation avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

2.3.Mise en page et écriture

La présente mission comprend la mise en page des 3 types de documents (coffret, livret « unité paysagère » et les 15 dépliants « Objectifs de qualité paysagère ») et de l'écriture. L'objectif est d'avoir

un Carnet où ce sont les illustrations qui donnent le maximum d'informations. Le texte sera donc limité à des éléments de légende ou petits paragraphes explicatifs.

Préalablement à l'écriture, un temps de travail sera organisé. Les textes seront soumis à la relecture du SMPNRLF jusqu'à la validation de ce dernier dans la limite de trois relectures.

- Livret « unité paysagère »

Pour nourrir les zones de textes du livret, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez possède un Schéma paysager datant de 2008, un Plan de paysage Vallée de la Dore/ D906 de 2018, le diagnostic paysager et une ébauche du Carnet des paysages de la Charte 2026-2041. Les textes se limiteront à des légendes et de courts paragraphes.

- Dépliant « Objectifs de qualité paysagère »

Sur le recto du dépliant, des illustrations mettront en avant des actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif. Cette partie du dépliant sera conçue comme une projection prospective pour les 15 prochaines années. Les textes se limiteront à des légendes et de courts paragraphes.

Au verso, des exemples d'actions déjà réalisées sur le territoire ou ailleurs seront présentés afin d'illustrer des cas concrets et inspirants. Cette partie sera enrichie de photos et de textes expliquant les actions déjà mises en œuvre. Les cas concrets et les photos seront fournis par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. La mise en page se fera par le prestataire.

- Coffret

La mise en page du coffret reprendra les illustrations déjà réalisées. Un schéma illustré présentant les modalités d'utilisation du carnet, accompagné de quelques légendes, pourra être créé.

Annexes disponibles :

Annexe 1 : Carte des unités paysagères du Livradois-Forez

Annexe 2 : Les illustrations qui devront être utilisées pour le livret « unités paysagères »

Annexe 3 : Les illustrations qui peuvent être utilisées pour le livret « unités paysagères »

Annexe 4 : Les illustrations présentant les 18 structures paysagères du Livradois-Forez

3. Compétences attendues

Pour réaliser le carnet des paysages, l'ensemble des compétences suivantes sont attendues :

Graphisme & illustration

Capacité à produire des illustrations détaillées, adaptées à un contexte paysager, rural et dans un Parc naturel régional

Mise en page et texte :

Ecriture synthétique, poétique et amusante

+

Paysage

Paysage, architecture, environnement et transversalité
Sensibilité
Connaissance des enjeux liés au grand paysage comme au petites échelles

+

Animation

Expérience dans l'animation d'ateliers ou de groupes de travail avec divers acteurs (élus, techniciens, habitants) pour intégrer leurs attentes et leurs visions

4. Cession des droits de propriété intellectuelle pour la boîte à outils

Le titulaire cède au SMPNRLF, à titre exclusif et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur, l'intégralité des droits patrimoniaux sur les dessins réalisés dans le cadre de ce marché. Cette cession comprend les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, pour tous supports et tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, pour le monde entier. Le SMPNRLF est autorisé à diffuser librement ces dessins aux acteurs institutionnels du territoire, qui pourront les utiliser à des non fins non marchande.

Le projet Carnet des paysages envisage également la possibilité de fournir des illustrations à des acteurs privés. Dans ce cadre, le prestataire indiquera les conditions et les couts d'utilisations des dessins en précisant :

- Le coût de production des dessins (par format ou projet).
- Les droits d'utilisation commerciale, en détaillant :
 - Les supports (papier, numérique, etc.).
 - Le territoire (France, Europe, Monde).
 - La durée d'exploitation (temporaire ou illimitée).

Toute autre information utile sur les modalités de cession. Ces coûts seront à la charge des acteurs privés.

5. Calendrier prévisionnel et pilotage

Calendrier prévisionnel :

Réunion de lancement et de travail : Juin 2025

Atelier de concertation « Carnet des Paysage » : automne 2025

Atelier de concertation « OQP » : hiver 2025

Le Carnet des Paysage fera l'objet d'un comité de suivi composé :

- Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez
- CAUE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire
- DREAL- service paysage